

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

80.105

Objet

S.A.I.E.M. : Cession
d'une action de 100 Fr
à la commune de
ROCHEFORT-sur-MER

DATE DE CONVOCATION

14 août 1980

DATE D'AFFICHAGE

14 août 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

/ M F C

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt août

à 20 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM. BOUTET, BOUCHET DUFOUR, BUJARD, Mme TACQUET, MM. CABAL, BOULAN, DUFÉIL, BROTEAU, BERLAND, COLLE, POUGET, MONTRON, PELLETIER, BOISARD, TAP, MAURELLET

Excusés : MM. PAPEAU - GUICHAOUA

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. NAULIN par M. COLLE
TETARD par M. MONTRON

Absents : MM. LACHAUD par Me DUFOUR
POLMAILLOUX par M. BOUTET
VIAUD

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par délibération du 30 mai 1980, le Conseil Municipal de la ville de ROCHEFORT, en vue de réaliser une opération locative de 42 logements, a sollicité son adhésion à la Société d'Economie Mixte (S.A.I.E.M.) de la Ville de ROYAN et la cession à son profit d'une action de 100 Fr.

L'Assemblée Générale de la S.A.I.E.M. qui s'est tenue le 29 juillet 1980 a décidé de faire droit à cette demande si le Conseil Municipal de ROYAN en est d'accord.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du Conseil Municipal de ROCHEFORT, du 30 mai 1980,

Vu la réunion du Conseil d'Administration de la S.A.I.E.M., du 29 juillet 1980,

./....

DECIDE :

- de céder à la ville de ROCHEFORT-sur-MER, une action de 100 Fr (CENT FRANCS) de la S.A.I.E.M. afin de lui permettre d'adhérer à la S.A.I.E.M. et de disposer ainsi d'un poste d'administrateur au sein de cette Société.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, Messieurs les membres présents.

Pour copie conforme,

Pr. le Maire,
le Premier Adjoint,



J.P. FABER



Le Maire
Le Premier Adjoint
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Hafnoui CHEBET

DELIBERATION
DEPOSEE LE:
27. AOUT 1980
SOUS-PREFECTURE
de ROCHEFORT